

Gouvernement du Québec

Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau 2024-2029

Rapport annuel 2025

La mise en œuvre du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec (le Programme) s'inscrit dans les pouvoirs dévolus au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ces pouvoirs sont précisés à l'article 31.101 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lequel a été introduit par l'article 19 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*.

Le Programme permet de respecter l'un des engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'[Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent](#) (l'Entente). Il rassemble plusieurs mesures adoptées par les ministères et organismes du gouvernement du Québec en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau, principalement dans le cadre du [Plan national de l'eau](#) du Québec, qui s'inscrit dans la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#).

Le Programme vise à assurer une utilisation durable des ressources en eau sur l'ensemble du territoire québécois et à préserver les écosystèmes qui en dépendent. Pour être durables, les prélèvements d'eau ne doivent pas affecter négativement les écosystèmes, ni entrer en conflit avec d'autres usages de l'eau.

1. Introduction

L'utilisation efficace et responsable de l'eau est essentielle à la mise en œuvre d'une saine gestion des ressources en eau. La conservation et l'utilisation efficace de l'eau permettent :

- d'assurer un accès équitable aux ressources en eau et leur disponibilité à long terme;
- de protéger la santé publique et d'améliorer la qualité de vie;
- d'atténuer les impacts causés par l'utilisation de l'eau en vue de sauvegarder les écosystèmes aquatiques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;
- de minimiser le coût des infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées;
- de sauvegarder le patrimoine social et culturel;
- de prévenir ou de minimiser les conflits entre les utilisateurs de l'eau;
- d'accroître la viabilité économique et la compétitivité de la région;
- d'encourager la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre;
- d'améliorer la capacité à gérer une demande d'eau croissante et l'incertitude quant aux conditions futures;
- de démontrer que les résidents de la région sont des intendants prudents de leurs ressources en eau.

2. Objectifs du programme

Le Québec, ainsi que les gouvernements des provinces et États parties à l'Entente, visent les objectifs suivants dans le cadre de leur programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.

OBJECTIF	DESCRIPTION
Orienter les programmes vers une utilisation durable des eaux à long terme.	Le premier objectif concerne la durabilité des prélèvements d'eau au Québec.
Adopter et mettre en œuvre une gestion de l'offre et de la demande pour promouvoir une utilisation efficace et la conservation des ressources en eau.	Cet objectif est fondé sur des principes de saine gestion des ressources en eau. Il concerne notamment l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau et l'approfondissement des connaissances sur les répercussions des changements climatiques sur l'offre et la demande.
Améliorer le suivi des programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau et uniformiser le contenu des rapports présentés par les États et les provinces.	Le troisième objectif concerne la coordination du Programme, dont le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est responsable. Les mesures visent à assurer le suivi du Programme et à faire de celui-ci une source de connaissances.
Approfondir la science, la technologie et la recherche.	Le quatrième objectif touche l'approfondissement des connaissances sur la conservation de l'eau et son utilisation efficace. Les mesures mises en place consistent à renforcer les travaux de recherche, à encourager les partenariats, à soutenir des projets d'innovation et à favoriser les progrès technologiques.
Concevoir des programmes de sensibilisation du public et promouvoir la communication de l'information à tous les utilisateurs de l'eau.	Le cinquième objectif rassemble des moyens pour guider, soutenir et autonomiser les consommateurs d'eau en matière de conservation et d'utilisation efficace.

3. Loi, règlements et stratégies applicables

Le Québec a adopté des lois et des règlements afin de renforcer la conservation et l'utilisation efficace de l'eau et deux stratégies qui prévoient plusieurs mesures visant notamment une utilisation durable des ressources en eau. Les voici :

- La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (c. C-6.2), adoptée le 11 juin 2009 et modifiée le 16 juin 2017 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>);

Gouvernement du Québec
Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau : rapport annuel 2025

- La nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (c. Q-2), adoptée le 23 mars 2018 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2>);
- Le *Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent* (c. Q-2, r. 5.1), adopté le 22 juin 2011 et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%205.1>);
- Le *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* (c. Q-2, r. 14), adopté le 22 juin 2011 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2014>);
- Le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (Q-2, r. 17.1), entré en vigueur le 31 décembre 2020 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2017.1>);
- Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r. 35.2), adopté le 16 juillet 2014 et entré en vigueur le 14 août 2014 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035.2>);
- Le *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau* (c. Q-2, r. 42.1), adopté le 1^{er} décembre 2010 et entré en vigueur le 30 décembre 2010 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2042.1>);
- La Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, lancée le 27 juin 2018 (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise>);
- La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, lancée le 22 mars 2019 (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales/publications/strategie-economie-potable/a-propos>).

3. Suivi de la mise en œuvre

Le présent rapport présente un résumé annuel de la mise en œuvre des mesures du Programme. Au terme du Programme, un bilan quinquennal sera produit et transmis au Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour diffusion.

Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec (2024-2029)

Objectif 1 : Orienter les programmes vers une utilisation durable des eaux à long terme

N°	MESURE	ORIGINE DE LA MESURE	INDICATEURS	RESPONSABLE	RÉSUMÉ ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES
1.1	Réduire la quantité d'eau distribuée pour l'ensemble du Québec	Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)	Taux de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015 (L/pers/d)	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Résultat 2023 : Taux de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015 (L/pers/d) : Réduction de 19 % Cet objectif vise à limiter les pertes dans les réseaux et à encourager une utilisation responsable de l'eau potable. La quantité d'eau distribuée définit le volume d'eau potable fourni par les réseaux municipaux pour les besoins résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels, incluant les pertes dans les réseaux. Mesurée en litres par personne par jour (L/pers/d), il s'agit d'un indicateur d'ensemble de l'efficacité des infrastructures et des initiatives d'économie d'eau potable. La réduction observée découle de l'application d'actions concrètes, comme la gestion active des pertes d'eau, les investissements récents, l'installation d'équipements économes en eau et les campagnes de sensibilisation. L'amélioration de la qualité des données a également contribué à préciser les résultats pour une évaluation plus rigoureuse des progrès accomplis.
1.2	Protéger les sources d'eau potable	Mesure 1.1 du Plan national de l'eau	- Nombre de plans de protection des sources d'eau potable reçus par le MELCCFP - Nombre de rapports sur les contaminants d'intérêt émergent associés aux sources d'eau potable mis en production	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Résultats 2024-2025 : - Nombre de plans de protection des sources d'eau potable reçus par le MELCCFP : 180 - Nombre de rapports sur les contaminants d'intérêt émergent associés aux sources d'eau potable mis en production : 2 Le 19 février 2025, le ministère signait deux ententes de recherche avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). La première entente porte sur une revue des connaissances et sur une appréciation des valeurs guides et des approches d'évaluation de risques pour les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) dans l'eau potable. La deuxième entente concerne une revue de littérature

			Nombre de projets de recherche, de projets pilotes ou de projets de suivi de la qualité des eaux souterraines amorcés		touchant les effets sur la santé humaine et les valeurs guides disponibles associés à la présence de microplastiques et de nanoplastiques dans l'eau potable. Ces deux revues de littérature constituent les deux rapports mis en production en 2024-2025 dans le cadre de cette mesure. Nombre de projets de recherche, de projets pilotes ou de projets de suivi de la qualité des eaux souterraines amorcés : 3 Le 19 février 2025, le MELCCFP signait une entente recherche avec l'INSPQ pour la réalisation d'une revue des connaissances sur les impacts des feux de forêt sur les sources d'approvisionnement en eau potable. Le 17 mars 2025, le ministère signait aussi une entente avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour un projet de caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge et d'intégration dans la démarche de protection des sources d'eau potable. Il s'agit de deux des trois projets amorcés en 2024-2025 dans le cadre de cette mesure.
1.3	Soutenir le secteur des pâtes et papiers visant l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation d'eau	Mesure 4.3 du Plan national de l'eau	Pourcentage de diminution du volume d'eau consommée par les usines de pâtes et papiers bénéficiant de l'aide financière	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)	Le Programme de réduction d'eau des papetières (PREP), dont l'objectif est de soutenir le secteur des pâtes et papiers dans l'amélioration de ses procédés pour réduire son utilisation de l'eau, a été lancé le 16 mai 2025. Par conséquent, il n'y a pas de résultats en 2024-2025. Il faut noter que cette mesure débutait seulement en 2025-2026.
1.4	Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau	Mesure 5.1 du Plan national de l'eau	- Pourcentage d'augmentation des déclarations des prélèvements d'eau produites - Données sur les prélèvements d'eau pour la population accessibles et mises à jour annuellement.	MELCCFP	Résultats 2024-2025 : Pourcentage d'augmentation des déclarations des prélèvements d'eau produites : - 20,5 % En 2024-2025, 1 142 déclarations des prélèvements d'eau ont été produites. Cela représente une diminution de 21 % par rapport à l'année de référence 2022-2023, où 1 437 déclarations ont été produites. Cet écart s'explique par le fait que la date butoir pour déclarer les activités de prélèvement et d'utilisation de l'eau en 2024-2025 a, exceptionnellement, été reportée au 31 mai 2025, qui se trouve dans l'année financière 2025-2026.

					Données sur les prélèvements d'eau pour la population accessibles et mises à jour annuellement : Les données sur les prélèvements d'eau ont été mises à jour en 2024-2025, pour une deuxième année consécutive, et rendues accessibles à la population. Ces données sont disponibles sur la page Web du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.
--	--	--	--	--	---

Objectif 2 : Adopter et mettre en œuvre une gestion de l’offre et de la demande pour promouvoir une utilisation efficace et la conservation des ressources en eau

N°	MESURE	ORIGINE DE LA MESURE	INDICATEURS	RESPONSABLE	RÉSUMÉ ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES
2.1	Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec	Mesure 5.2 du Plan national de l'eau	Nombre de régions administratives pour lesquelles des indicateurs de disponibilité de l'eau ont été élaborés et diffusés à l'intention des clientèles externes	MELCCFP	En 2024-2025, des travaux étaient en cours dans différentes régions du Québec. Les projets n'étant pas achevés au 31 mars 2025, ils ne peuvent être comptabilisés, et il n'y a pas de résultats pour cette mesure en 2024-2025.
2.2	Améliorer la gestion intégrée de l'eau et assurer une prise en compte des effets cumulatifs sur la ressource dans le processus décisionnel	Mesure 5.3 du Plan national de l'eau	- Adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement modifiée avec les ajouts concernant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale. - Adoption du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (REEIE) modifié avec les ajouts concernant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale.	MELCCFP	Le processus d'adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire, c'est-à-dire la Loi sur la qualité de l'environnement contenant les ajouts en lien avec l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, était toujours en cours en 2024-2025. Comme le nouveau cadre n'a pu être adopté avant le 31 mars 2025, il n'y a pas de résultats pour cette mesure en 2024-2025.

Objectif 3 : Améliorer le suivi des programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau et uniformiser le contenu des rapports présentés par les États et les provinces

N°	MESURE	ORIGINE DE LA MESURE	INDICATEURS	RESPONSABLE	RÉSUMÉ ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES
3.1	Effectuer annuellement une évaluation des résultats atteints par le programme de conservation et transmettre un rapport au Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Conseil régional).	S. O.	Transmission du rapport annuel au Conseil régional	MELCCFP	Le rapport annuel a été soumis au Conseil régional dans le respect des échéances établies.
3.2	Diffuser les résultats du suivi annuel des mesures.	S. O.	Diffusion des résultats du suivi annuel des mesures sur le site Web du MELCCFP	MELCCFP	Lorsque le rapport annuel est diffusé sur le site Web du Conseil régional, il est prévu qu'il soit également diffusé sur le site Web du MELCCFP (à venir).
3.3	Présenter le rapport de l'évaluation quinquennale aux membres du Conseil régional et le diffuser sur le site Web du Conseil régional.	S. O.	Transmission du bilan quinquennal au Conseil régional	MELCCFP	Le rapport quinquennal 2024-2029 sera transmis au Conseil régional dans le respect des échéances établies.

Objectif 4 : Approfondir la science, la technologie et la recherche

N°	MESURE	ORIGINE DE LA MESURE	INDICATEURS	RESPONSABLE	RÉSUMÉ ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES
4.1	Poursuivre les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) et le transfert des connaissances	Mesure 6.6 du Plan national de l'eau	Pourcentage d'acteurs ciblés de la gestion de l'eau et du territoire ciblés qui ont participé aux activités de transfert de connaissances sur les nouveaux territoires couverts par les PACES	MELCCFP	En tout, neuf ateliers de transfert des connaissances issues des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sont prévus pour la période 2024-2028. Le taux de participation pourra seulement être évalué une fois tous les ateliers de transfert de connaissances réalisés, soit en 2028. Par conséquent, il n'y a pas de résultats en 2024-2025 pour cette mesure. En 2024-2025, un atelier de transfert des connaissances issues du PACES de la Gaspésie-Matapédia a été organisé par le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) dans le cadre de cette mesure. L'atelier s'est déroulé en trois journées différentes, soit les 4, 5 et 6 février 2025, à Gaspé, New Richmond et Amqui respectivement. Cet atelier de transfert de connaissances a non seulement permis de présenter aux 32 participants le contenu du PACES de la Gaspésie-Matapédia, mais aussi de le lier aux différents enjeux sur leur territoire.
4.2	Soutenir les projets de recherche et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau	Mesure 6.8 du Plan national de l'eau	• Nombre d'ateliers de cocréation réalisés avec le milieu universitaire et les acteurs de l'eau • Nombre de projets d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau réalisés	MELCCFP	Résultats 2024-2025 : • Nombre d'ateliers de cocréation réalisés avec le milieu universitaire et les acteurs de l'eau : 1 Le 18 novembre 2024 se tenait, à l'Université Laval, le premier atelier de cocréation dans le cadre de cette mesure. Sur le thème « Les contaminants d'intérêt émergent (CIE) : devenir et impacts sur les écosystèmes aquatiques », cet atelier avait pour objectifs : - de favoriser le réseautage et le partenariat; - de présenter à l'ensemble de la communauté les objectifs de la mesure; - d'identifier les recommandations de la communauté scientifique québécoise quant aux priorités de développement et d'acquisition de connaissances sur les CIE. D'une durée d'une journée, l'atelier a réuni un peu plus de 70 personnes représentant les universités, les acteurs de l'eau et le gouvernement du Québec. Un rapport sur l'atelier, qui permette de partager les conclusions et les recommandations avec l'ensemble de la communauté, est actuellement en préparation.

					Nombre de projets d’acquisition de connaissances dans le domaine de l’eau réalisés : En 2024-2025, 22 projets d’acquisition de connaissances dans le domaine de l’eau ont été financés par le MELCCFP. Toutefois, aucun d’entre eux n’était terminé en date du 31 mars 2025. Pour la réalisation de ces 22 projets d’acquisition de connaissances dans le domaine de l’eau, le MELCCFP a signé des ententes de recherche avec plusieurs universités du Québec : INRS, Université Concordia, Université Laval, Université McGill, Université de Montréal, UQAM et Université de Sherbrooke. Les projets visent à acquérir des connaissances sur le devenir et les impacts de contaminants d’intérêt émergent et à développer de nouveaux outils analytiques pour que le ministère soit en mesure de mieux connaître les risques associés à ces contaminants pour les écosystèmes aquatiques du Québec.
4.3	Opérer une gestion durable de l’eau dans le secteur de la transformation alimentaire	Mesure 4.2 du Plan national de l’eau	- Nombre de documents produits et diffusés pour améliorer les connaissances favorisant une gestion durable de l’eau - Nombre d’employés du MAPAQ mieux informés des stratégies de gestion durable de l’eau	Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ)	En mars 2025, un contrat, une convention d’aide financière et trois ententes de services ont été signés avec TEHORA, l’Université Laval et le Cteau, dans le cadre de cette mesure, pour : - la réalisation d’une étude sur la gestion durable de l’eau dans le secteur de la transformation alimentaire; - l’élaboration d’une approche novatrice et originale permettant de réduire l’utilisation de l’eau dans les procédés de transformation alimentaire; - la réduction à la source de la consommation d’eau potable des usines de transformation des produits marins; - la réduction à la source des contaminants de nature organique contenus dans l’effluent d’une filière de transformation du saumon fumé; - la caractérisation des eaux générées par les « cinquièmes quartiers » d’abattoirs en termes de composition physico-chimique et de profil microbiologique. Puisque les projets susmentionnés ont débuté à la toute fin de 2024-2025, il n’y a pas de résultats pour cette mesure en 2024-2025.

Objectif 5 : Concevoir des programmes de sensibilisation du public et promouvoir la communication de l’information à tous les utilisateurs de l’eau

N°	MESURE	ORIGINE DE LA MESURE	INDICATEURS	RESPONSABLE	RÉSUMÉ ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES
5.1	Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l’eau	Mesure 5.4 du Plan national de l’eau	• Nombre de types de placements dans les médias numériques • Pourcentage de répondants aux sondages précampagne et postcampagne	MELCCFP	Résultats 2024-2025 : • Nombre de types de placements dans les médias numériques : 7 En 2024-2025, la campagne nationale de sensibilisation Pensez Bleu a été diffusée sur plusieurs plateformes dont Instagram, Facebook et YouTube. Pensez Bleu a aussi fait l’objet de campagnes publicitaires à la télévision, sur le Web, et par affichage sur panneaux publicitaires. Les nano-influenceurs de la campagne ont réalisé 50 publications sur Pensez Bleu durant l’été 2024. Enfin, plusieurs informations ont été publiées sur le blogue de la campagne de sensibilisation ainsi que sur le site Web de Pensez Bleu, élément central de la campagne lancée en septembre 2024. Ces activités médiatiques constituent les sept types de placements médias réalisés en 2024-2025 dans le cadre de cette mesure. • Pourcentage de répondants aux sondages précampagne et postcampagne : Un sondage précampagne a été réalisé du 4 au 10 juin 2024 pour évaluer les perceptions et comportements des Québécoises et Québécois âgés de 18 ans et plus concernant l’eau. Il visait aussi à savoir si les répondants se rappelaient la première campagne Pensez Bleu et s’ils l’avaient appréciée. Ainsi, 1 000 personnes ont répondu au sondage précampagne, et ce, dans la proportion où chaque groupe cible avait été visé par la campagne. L’atteinte de la cible de 80 % sera calculée après le sondage postcampagne.
5.2	Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l’eau et des activités de nettoyage des berges	Mesure 5.5 du Plan national de l’eau	• Nombre de personnes ayant participé aux activités du Mois de l’eau • Tonnes de déchets retirées des berges	MELCCFP	Résultats 2024-2025 : • Nombre de personnes ayant participé aux activités du Mois de l’eau : 68 500 En 2024-2025, 68 500 personnes ont participé aux activités du Mois de l’eau dans 38 zones de gestion intégrée de l’eau et dans quatre zones de gestion intégrée du Saint-Laurent. Cela porte donc à 93 500 le nombre total de personnes qui ont participé aux activités du Mois de l’eau depuis 2023-2024.

					En juin 2024 avait lieu l'édition 2024 du Mois de l'eau. Lors de cette édition, 42 organismes de bassins versants (OBV) et organismes coordonnateurs de tables de concertation régionales (TCR) pour le Saint-Laurent ont participé à l'événement en organisant 240 activités pour le public. La majorité des activités réalisées en 2024-2025 étaient vouées à la sensibilisation. Des activités d'information et de mobilisation (25 %) ont également eu lieu. Parmi les activités réalisées dans le cadre de l'édition 2024 du Mois de l'eau, citons : - Le concert EAUX VIVES sur la Haute-Côte-Nord; - La projection du film-documentaire « Odyssée sous les glaces » à la place Sainte-Victoire à Victoriaville; - Un café-causerie sur l'impact des eaux de ruissellement au bar-librairie Livresse à Rouyn-Noranda; - Une visite découverte de la biodiversité dans le parc national d'Oka. Rappelons que le Mois de l'eau se déroule chaque année en juin et qu'il a comme objectif de sensibiliser et d'éduquer la population du Québec relativement à l'eau et à ses enjeux • Tonnes de déchets retirées des berges : 18 Dans le cadre de l'édition 2024 du Mois de l'eau, le MELCCFP a accordé au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) une subvention de 2,25 M\$ sur deux ans pour qu'il accompagne les OBV et les organismes coordonnateurs de TCR dans la réalisation d'activités de nettoyage des berges. Cette aide financière a permis la réalisation, en 2024-2025, de 44 activités de nettoyage des berges.
--	--	--	--	--	--

Gouvernement du Québec

Water Conservation and Efficiency Program 2024-2029

2025 Annual Report

The implementation of Québec's Water Conservation and Efficiency Program (the Program) falls under the powers conferred on the Minister of the Environment, the Fight against Climate Change, Wildlife and Parks. These powers are specified in section 31.101 of the *Environment Quality Act*, which was introduced by section 19 of the *Act to affirm the collective nature of water resources and to promote better governance of water and associated environments*.

The Program helps meet one of the commitments made by the Gouvernement du Québec under the [Great Lakes – St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement](#) (the Agreement). It brings together several measures adopted by Québec government departments and agencies concerning water conservation and efficient use, mainly under the [Plan national de l'eau du Québec](#) (in French), which is part of the [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) (in French).

The purpose of the Program is to ensure the sustainable use of water resources across Québec and to preserve the ecosystems that depend on them. To be sustainable, water withdrawals must not negatively affect ecosystems or conflict with other uses of water.

1. Introduction

The efficient and responsible use of water is essential to sound water resource management. Water conservation and efficient use make it possible:

- To ensure equitable access to and long-term availability of water;
- To protect public health and enhance quality of life;
- To minimize impacts of water use to support healthy aquatic ecosystems of the Great Lakes and St. Lawrence River Basin;
- To minimize costs related to water and wastewater infrastructure;
- To preserve social and cultural heritage;
- To prevent or minimize conflicts among water users;
- To enhance economic viability and competitiveness of the region;
- To support reductions in energy use and greenhouse gas emissions;
- To improve the ability to manage an uncertain future and growing demand for water; and,
- To demonstrate that the region's citizens are prudent stewards of the resource.

2. Program objectives

Québec, along with the governments of the provinces and states that are parties to the Agreement, follows the objectives below in the context of their water conservation and efficient use programs.

OBJECTIVES	DESCRIPTION
Guide programs toward long-term sustainable water use.	The first objective concerns the sustainability of water withdrawals in Québec.
Adopt and implement supply and demand management to promote efficient use and conservation of water resources.	This objective is based on principles of sound water resource management. It concerns, among other things, assessing the cumulative impacts of water withdrawals and enhancing knowledge about the effects of climate change on supply and demand.
Improve monitoring and standardize data reporting among State and Provincial water conservation and efficiency programs.	The third objective concerns the coordination of the Program, for which the MELCCFP is responsible. The measures aim to ensure program monitoring and make the Program a source of knowledge.
Develop science, technology and research.	The fourth objective focuses on strengthening knowledge about water conservation and efficient use. The measures include reinforcing research efforts, encouraging partnerships, supporting innovation projects and fostering technological advancements.
Develop education programs and information sharing for all water users.	The fifth objective brings together measures to guide, support and empower water users with respect to conservation and efficient use.

3. Applicable acts, regulations and strategies

Québec has adopted laws and regulations to strengthen water conservation and efficient use, as well as two strategies that set out several measures aimed, in particular, at ensuring the sustainable use of water resources. They are as follows:

- *Act to affirm the collective nature of water resources and to promote better governance of water and associated environments* (C-6.2), adopted on June 11, 2009, and amended on June 16, 2017 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-6.2?langCont=en>);
- *New Environment Quality Act (EQA)* (C. Q-2), adopted March 23, 2018 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/q-2?langCont=en>);

Gouvernement du Québec
Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau : Rapport annuel 2025

- *Regulation respecting the framework for authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin* (C. Q-2, r. 5.1), adopted June 22, 2011, and entered into force on September 1, 2011
(<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%205.1?&cible=&langCont=en>);
- *Regulation respecting the declaration of water withdrawals* (C. Q-2, r. 14), adopted on June 22, 2011
(<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2014?langCont=en>);
- *Regulation respecting the regulatory scheme applying to activities on the basis of their environmental impact* (Q-2, r. 17.1), entered into force on December 31, 2020
(<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2017.1?langCont=en>);
- *Water Withdrawal and Protection Regulation* (C. Q-2, r. 35.2), adopted on July 16, 2014, and entered into force on August 14, 2014
(<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2035.2?langCont=en>);
- *Regulation respecting the charges payable for the use of water* (C. Q-2, r. 42.1), adopted on December 1, 2010, and entered into force on December 30, 2010
(<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2042.1?langCont=en>);
- Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, launched on June 27, 2018
(<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise> (in French));
- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, launched on March 22, 2019
(<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales/publications/strategie-economie-potable/a-propos> (in French)).

3. Implementation follow-up

This report provides an annual summary of the implementation of the Program's measures. At the end of the Program, a five-year report will be produced and submitted to the Great Lakes–St. Lawrence River Water Resources Regional Body for distribution.

Gouvernement du Québec - Water Conservation and Efficiency Program (2024-2029)

Objective 1: Guide programs toward long-term sustainable water use

No.	MEASURE	ORIGIN OF THE MEASURE	INDICATORS	RESPONSIBLE BODY	ANNUAL SUMMARY OF MEASURE IMPLEMENTATION
1.1	Reduce the quantity of water distributed across Québec	Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)	Reduction rate of the quantity of water distributed per person per day compared with 2015 (L/person/day)	MAMH	2023 Result: Reduction rate of the quantity of water distributed per person per day compared with 2015 (L/person/day): 19% reduction This objective aims to limit losses in distribution systems and encourage the responsible use of drinking water. The quantity of water distributed refers to the volume of drinking water supplied by municipal systems for residential, commercial, industrial and institutional purposes, including system losses. Measured in litres per person per day (L/person/day), it is a global indicator of the efficiency of infrastructure and drinking water conservation initiatives. The reduction observed results from the implementation of concrete actions such as active leak management, recent investments, the installation of water-efficient equipment, and awareness-raising campaigns. Improved data quality has also helped refine results and support a more rigorous assessment of progress achieved.
1.2	Protect drinking water sources	Measure 1.1 du Plan national de l'eau	- Number of drinking water source protection plans received by the MELCCFP - Number of reports on emerging contaminants of interest related to drinking water sources produced	MELCCFP	2024–2025 Results: - Number of drinking water source protection plans received by the MELCCFP: 180 - Number of reports on emerging contaminants of interest related to drinking water sources produced: 2 On February 19, 2025, the Ministère signed two research agreements with the Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). The first agreement concerns a knowledge review and an assessment of guideline values and risk-assessment approaches for per- and polyfluoroalkyl substances (PFAS) in drinking water.

			Number of research projects, pilot projects or groundwater quality monitoring projects initiated		The second agreement concerns a literature review on human health effects and available guideline values associated with the presence of micro- and nanoplastics in drinking water. These two reviews constitute the two reports produced in 2024–2025 under this measure. Number of research projects, pilot projects or groundwater quality monitoring projects initiated: 3 On February 19, 2025, the MELCCFP signed a research agreement with the INSPQ to conduct a knowledge review on the impacts of forest fires on drinking water supply sources. On March 17, 2025, the Ministère also signed an agreement with the Université du Québec à Montréal (UQAM) for a project to characterize water withdrawals in bank filtration and integrate them into the drinking water source protection process. These are two of the three projects initiated in 2024–2025 under this measure.
1.3	Support the pulp and paper sector in improving processes to reduce water consumption	Measure 4.3 of the Plan national de l'eau	Percentage reduction in the volume of water consumed by pulp and paper mills receiving financial assistance	MRNF	The Programme de réduction d'eau des papetières (PREP), whose objective is to support the pulp and paper sector in improving its processes to reduce water use, was launched on May 16, 2025. Consequently, there is no 2024–2025 result. Note that this measure begins only in 2025–2026.
1.4	Ensure the implementation of provisions relating to water-use fees and the declaration of water withdrawals	Measure 5.1 of the Plan national de l'eau	- Percentage increase in water withdrawal declarations submitted - Water withdrawal data accessible to the public and updated annually	MELCCFP	2024–2025 Results: - Percentage increase in water withdrawal declarations submitted: –20.5% In 2024–2025, a total of 1,142 water withdrawal declarations were submitted. This represents a 21% decrease compared with the reference year 2022–2023, when 1,437 declarations were submitted. This variation is explained by the fact that the deadline for declaring water withdrawal and use activities in 2024–2025 was exceptionally postponed to May 31, 2025, which falls within the 2025–2026 fiscal year. - Water withdrawal data accessible to the public and updated annually: Water withdrawal data were updated in 2024–2025, for the second consecutive year, and made accessible to the public. These data are available on the webpage of the Regulation respecting the declaration of water withdrawals.

Objective 2 – Adopt and implement supply and demand management to promote the efficient use and conservation of water resources

No.	MEASURE	ORIGIN OF THE MEASURE	INDICATORS	RESPONSIBLE BODY	ANNUAL SUMMARY OF MEASURE IMPLEMENTATION
2.1	Ensure sustainable, equitable and effective management of Québec’s water resource use	Measure 5.2 of the Plan national de l’eau	Number of administrative regions for which water availability indicators were developed and released for external clients	MELCCFP	In 2024–2025, work was underway in various regions of Québec. Since the projects were not completed as of March 31, 2025, they cannot be counted, and there are no results for this measure in 2024–2025.
2.2	Improve integrated water management and ensure that cumulative effects on the resource are considered in decision making	Measure 5.3 of the Plan national de l’eau	• Adoption of the amended Environment Quality Act, including additions relating to sectoral or regional environmental assessment • Adoption of the amended Regulation respecting the environmental impact assessment and review of certain projects (REEIE), including additions relating to sectoral or regional environmental assessment	MELCCFP	The process of adopting the new legislative and regulatory framework—that is, the Environment Quality Act containing additions relating to sectoral or regional environmental assessment—was still underway in 2024–2025. Since the new framework could not be adopted before March 31, 2025, there are no results for this measure in 2024–2025.

Objective 3 – Improve monitoring and standardize data reporting among State and Provincial water conservation and efficiency programs

No.	MEASURE	ORIGIN OF THE MEASURE	INDICATORS	RESPONSIBLE BODY	ANNUAL SUMMARY OF MEASURE IMPLEMENTATION
3.1	Conduct an annual evaluation of the results achieved by the conservation program and submit a report to the Great Lakes–St. Lawrence River Water Resources Regional Body	N/A	Submission of the annual report to the Regional Body	MELCCFP	The annual report was submitted to the Regional Body in accordance with established deadlines.
3.2	Publish the results of the annual follow-up of the measures	N/A	Publication of the annual follow-up results on the MELCCFP website	MELCCFP	When the annual report is published on the Regional Body’s website, it is planned that it will also be published on the MELCCFP website (to come).
3.3	Present the five-year evaluation report to the members of the Regional Body and publish it on the Regional Body’s website	N/A	Submission of the five-year report to the Regional Body	MELCCFP	The 2024-2029 five-year report will be submitted to the Regional Body in accordance with established deadlines.

Objective 4 – Develop science, technology and research

No.	MEASURE	ORIGIN OF THE MEASURE	INDICATORS	RESPONSIBLE BODY	ANNUAL SUMMARY OF MEASURE IMPLEMENTATION
4.1	Pursue groundwater knowledge acquisition projects (PACES) and knowledge transfer	Measure 6.6 of the Plan national de l'eau	Percentage of targeted water and land management stakeholders who participated in knowledge-transfer activities in the new territories covered by the PACES	MELCCFP	A total of nine knowledge-transfer workshops from groundwater knowledge acquisition projects (PACES) are planned for the 2024–2028 period. The participation rate can only be evaluated once all knowledge-transfer workshops have been completed in 2028. Therefore, there is no result for this measure in 2024–2025. In 2024–2025, a PACES knowledge-transfer workshop for the Gaspésie–Matapédia PACES was organized by the Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) under this measure. The workshop took place over three different days—on February 4, 5 and 6, 2025—in Gaspé, New Richmond and Amqui, respectively. This knowledge-transfer workshop not only presented the content of the Gaspésie–Matapédia PACES to the 32 participants but also linked it to the various issues present in their territory.
4.2	Support research projects and the development of expertise in the water sector	Measure 6.8 of the Plan national de l'eau	• Number of cocreation workshops held with academia and water stakeholders • Number of knowledge-acquisition projects in the water sector completed	MELCCFP	2024–2025 Results: • Number of cocreation workshops held with academia and water stakeholders: 1 The first cocreation workshop under this measure was held on November 18, 2024, at Université Laval. Under the theme “Emerging contaminants of interest (ECI): fate and impacts on aquatic ecosystems”, the workshop aimed to: - Foster networking and partnerships; - Present the objectives of this measure to the wider community; - Identify recommendations from Québec’s scientific community regarding priorities for developing and acquiring knowledge on ECIs. The one-day workshop brought together just over 70 participants representing universities, water stakeholders and the Gouvernement du Québec. A report on the workshop, which will make it possible to share the conclusions and recommendations with the wider community, is currently being prepared.

					Number of knowledge-acquisition projects in the water sector completed: In 2024–2025, 22 knowledge-acquisition projects in the water sector received funding from the MELCCFP. However, none of them were completed as of March 31, 2025. To carry out these 22 knowledge-acquisition projects in the water sector, the MELCCFP signed research agreements with several Québec universities: INRS, Université Concordia, Université Laval, Université McGill, Université de Montréal, UQAM and Université de Sherbrooke. The projects aim to acquire knowledge about the fate and impacts of contaminants of emerging concern and to develop new analytical tools so that the Ministère can better understand the risks these contaminants pose to Québec’s aquatic ecosystems.
4.3	Ensure sustainable water management in the food-processing sector	Measure 4.2 of the Plan national de l’eau	- Number of documents produced and released to improve knowledge supporting sustainable water management - Number of MAPAQ employees better informed about sustainable water management strategies	MAPAQ	In March 2025, one contract, one financial-assistance agreement and three service agreements were signed with TEHORA, Université Laval and Cteau, under this measure, to support: - A study on sustainable water management in the food-processing sector; - The development of an innovative and original approach to reduce water use in food-processing operations; - Source reduction of drinking-water consumption in marine-product processing plants; - Source reduction of organic contaminants in the effluent of a smoked salmon processing line; - Characterization of waters generated in the “fifth quarter” of slaughterhouses, including physico-chemical composition and microbiological profiles. Since these projects began only at the very end of 2024–2025, there are no results for this measure in 2024-2025.

Objective 5 – Develop education programs and information sharing for all water users

No.	MEASURE	ORIGIN OF THE MEASURE	INDICATORS	RESPONSIBLE BODY	ANNUAL SUMMARY OF MEASURE IMPLEMENTATION
5.1	Implement a national water awareness campaign	Measure 5.4 of the Plan national de l'eau	- Number of types of placements made in digital media - Percentage of respondents to the pre- and post-campaign surveys	MELCCFP	2024–2025 Results: - Number of types of placements made in digital media: 7 In 2024–2025, the national awareness campaign Pensez Bleu was active on multiple platforms, including Instagram, Facebook and YouTube. Pensez Bleu also ran advertising campaigns on television, online and on billboards. Campaign nano-influencers produced 50 Pensez Bleu posts during summer 2024. Several informational pieces were published on the campaign blog, as well as on the Pensez Bleu website, the central component of the campaign launched in September 2024. These media activities represent the seven types of media placements made in 2024–2025 for this measure. - Response rate to pre- and post-campaign surveys: A pre-campaign survey was conducted from June 4 to June 10, 2024, to assess the perceptions and behaviours of Québec residents aged 18 and older regarding water. It also aimed to determine whether respondents recalled the first Pensez Bleu campaign and whether they appreciated it. As a result, 1,000 people completed the pre-campaign survey, in the proportions targeted for each campaign audience segment. Achievement of the 80% target will be calculated after the post-campaign survey.
5.2	Carry out activities as part of Water Month and shoreline cleanup initiatives	Measure 5.5 of the Plan national de l'eau	- Number of people who participated in Water Month activities - Tonnes of waste removed from shorelines	MELCCFP	2024–2025 Results: Number of people who participated in Water Month activities: 68,500 In 2024–2025, a total of 68,500 people participated in Water Month activities across 38 integrated water management zones and four integrated management zones for the St. Lawrence. This brings the overall number of participants in Water Month activities since 2023–2024 to 93,500.

					The 2024 edition of Water Month took place in June 2024. During this edition, the 42 participating watershed organizations (OBV) and coordinating organizations for regional round tables (TCR) for the St. Lawrence organized 240 public activities. Most activities focused on awareness raising, while information and mobilization activities accounted for 25%. Activities included: - A EAUX VIVES concert event on the Haute-Côte-Nord; - A film screening (Odyssée sous les glaces) at Place Victoire in Victoriaville; - A discussion café on the impact of runoff at the Livresse bookstore-bar in Rouyn-Noranda; - A biodiversity discovery tour in the Parc national d’Oka. Water Month takes place every June and aims to raise awareness and educate Québec residents about water and water-related issues. • Tonnes of waste removed from shorelines: 18 tonnes As part of the 2024 edition of Water Month, the MELCCFP awarded the Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) a \$2.25 million grant over two years to support OBVs and TCR coordinating organizations in carrying out shoreline cleanup activities. This financial support enabled 44 shoreline cleanup activities in 2024–2025.
--	--	--	--	--	--